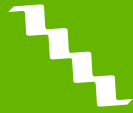


The page is decorated with several black zigzag patterns of varying lengths and orientations, scattered across the white background. Some zigzags are vertical, some are diagonal, and some are horizontal.

Playing is not a game

Jouer n'est pas un jeu. Musicien·ne, un métier.



La faible rémunération, le manque de couverture sociale et la précarité des conditions de travail des musicien·nes de création sont un frein majeur à la professionnalisation, au développement artistique et au rayonnement des artistes suisses dans le domaine des musiques actuelles.



Fédération genevoise des musiques de création

La FGMC est une association à but non lucratif fondée en 2019 sous l'impulsion de musicien·nes professionnel·les genevois·es. En tant que faitière, elle a notamment pour buts de regrouper, rendre visibles et défendre les intérêts des musicien·nes professionnel·les actif·ves dans le domaine des musiques actuelles et contemporaines de création à Genève.

L'association regroupe à ce jour près de 200 musicien·nes professionnel·les, dont 12 lauréat·es d'un Prix suisse de musique, ainsi qu'une trentaine de structures qui soutiennent ou produisent leurs activités.

Les actions comprennent des enquêtes sur les conditions de vie et de travail des musicien·nes, la recherche de solutions concrètes en collaboration avec les acteur·ices de la branche, la sensibilisation des politiques et responsables de collectivités publiques aux réalités du métier, ainsi que de nombreux services aux membres.

Manifeste

Musicien·nes de création, notre métier, notre avenir

Nous, musicien·nes
genevois·es membres de
la FGMC, demandons à
pouvoir exercer notre
métier dans des conditions
dignes et équitables.



Nos revendications

Garantir une répartition plus équitable des soutiens publics entre les divers domaines musicaux et artistiques.

Renforcer les fonds ponctuels de soutien aux musiques actuelles pour améliorer nos rémunérations.

Défendre des conditions de travail, des tarifs professionnels et l'accès à des lieux de création décentes.

Être consulté·es dans toute réflexion en lien avec notre domaine.

Assurer la rémunération et le financement de toutes les étapes de la création, production et diffusion musicale pour éradiquer le travail non rémunéré.

Favoriser l'accès au statut de salarié, sans pour autant l'opposer à celui d'indépendant.

Soutenir le développement de nos carrières sur le long terme et améliorer notre couverture sociale.

Visibiliser notre rôle essentiel dans le développement social, culturel et économique de notre région.

Valoriser la création locale dans la programmation des lieux subventionnés et dans tout autre contexte de diffusion.

Revaloriser l'ensemble de l'écosystème auquel nous appartenons, notamment les structures de production, les clubs, les labels, etc.

Nos missions

Fédérer la communauté musicale genevoise pour la renforcer et la visibiliser.

Représenter et soutenir les musicien·nes de création dans toute leur diversité.

Défendre les intérêts des créateur·ices locaux·les de musique et les accompagner dans l'obtention de meilleures conditions de travail.

Veiller au respect des rémunérations et bonnes pratiques recommandées par les organisations professionnelles.

Témoigner des besoins des musicien·nes et faire entendre aux pouvoirs publics, partis politiques, subventionneurs et fondations privées les enjeux du milieu des musiques de création.

Tisser un réseau d'échanges entre musicien·nes, acteur·ices culturel·les et institutions pour défendre ensemble les intérêts du milieu.

Accompagner les musicien·nes dans leur professionnalisation, en les informant de leurs droits et devoirs.



Un enjeu politique artistique et humain

Améliorons le financement des musiques actuelles !

Véritables ambassadeur·ices culturel·les, les musicien·nes genevois·es rayonnent au-delà des frontières cantonales. Ils et elles se produisent partout dans le monde. Le travail des musicien·nes genevois·es est salué par la presse internationale et couronné de distinctions prestigieuses, notamment les Prix suisses de musique qui, depuis 2014, ont récompensé près de 20 genevois·es.

Pourtant, alors que l'économie du streaming prospère et que la musique genevoise s'exporte à l'international, celles et ceux qui sont le moteur de ce secteur en sont cruellement les grand·es perdant·es. À Genève, des centaines de musicien·nes – plus de 75% de nos membres selon une étude de la FGMC – gagnent moins de 3'000 francs par mois en cumulant plusieurs emplois.

Les musicien·nes sont trop souvent rémunéré·es uniquement lors de leurs apparitions scéniques alors qu'ils et elles consacrent plus de la moitié de leur temps de travail à d'autres tâches essentielles à leurs activités (création, répétitions, pratique instrumentale...). De plus, leurs revenus irréguliers et trop souvent insuffisants limitent leur accès aux assurances sociales. Cette précarité freine le développement de carrières à long terme, empêche de nombreux talents d'accéder aux métiers de la musique et menace la pérennité de la scène musicale genevoise.

Cette réalité contraste avec l'importance fondamentale de la culture pour notre société. En effet, investir dans la culture est un impératif social et économique. Inscrite au cœur de notre Constitution, elle est un instrument d'éducation, de cohésion sociale et de paix. La culture renforce le lien social, valorise la diversité et crée un sentiment d'appartenance. Elle ouvre des espaces de réflexion, d'expression et de débat essentiels à la démocratie. Pour traduire concrètement ces valeurs sur le territoire genevois, il est essentiel d'investir dans les artistes, projets et structures qui rendent la culture vivante et permettent à l'ensemble de la population d'en bénéficier.

Les lieux de diffusion et les festivals, essentiels au dynamisme culturel et économique de Genève, doivent aussi accéder à un financement à la hauteur de ces enjeux. Aujourd'hui, ces structures fonctionnent avec des budgets insuffisants qui ne leur permettent pas de payer les artistes selon les tarifs recommandés par les associations professionnelles. Sans un ajustement immédiat des subventions, ces lieux seront contraints de fermer ou de dramatiquement réduire leurs activités. Il en va de même pour les structures productrices, qui jouent un rôle clé dans le développement et la professionnalisation des artistes genevois-es. Tout l'écosystème nécessite un soutien renforcé pour sortir de la précarité et assurer sa survie.

Investir dans la culture est un impératif social et économique.






Tout travail mérite salaire

Des rémunérations plus justes



La faible rémunération du travail des musicien·nes de création est un frein majeur à la professionnalisation, au développement artistique et au rayonnement des artistes suisses sur les scènes internationales. Avec nos recommandations et grilles tarifaires, nous plaidons pour une rémunération juste et équitable du travail musical et poursuivons notre lutte contre la précarité du milieu.

Les recommandations et grilles tarifaires pour les musiques actuelles et contemporaines de création à Genève, publiées en 2023, sont le fruit d'un mandat de travail confié par le Service culturel de la Ville de Genève et l'Office cantonal de la culture et du sport. Elles sont nées d'une envie partagée d'améliorer les conditions de travail des musicien·nes et de parer à une précarité extrêmement répandue en Suisse.

Nos recommandations et grilles tarifaires sont consultables sur le site web de la FGMC (fgmc-ge.ch).



Un
concert,
c'est au
minimum
8 heures
de travail.



Identifier la temporalité et les phases nécessaires à la création de musique

Pour appliquer correctement les recommandations tarifaires, il est indispensable de comprendre la temporalité de la création de musique. Pour une heure de concert, nous considérons qu'au minimum une journée de travail est nécessaire en incluant les déplacements, le chargement, le montage et le démontage du matériel, ainsi que la balance ou le soundcheck.

À cela s'ajoutent les heures de répétition et toutes les étapes de création et de production en amont. Création, production, diffusion et promotion sont autant de chaînons indispensables. Ils doivent pouvoir être financés de manière équilibrée et juste afin d'améliorer durablement les conditions de travail des musicien·nes.

Objectifs des grilles tarifaires

Proposer aux artistes et aux structures d'entourage (structures de production, labels, agent·es, etc.) des arguments pour valoriser le travail dans le cadre de négociations contractuelles, de levées de fonds et d'élaborations de budgets.

Offrir aux pouvoirs publics des standards et éléments de comparaison pour analyser les budgets culturels qui leur sont soumis.

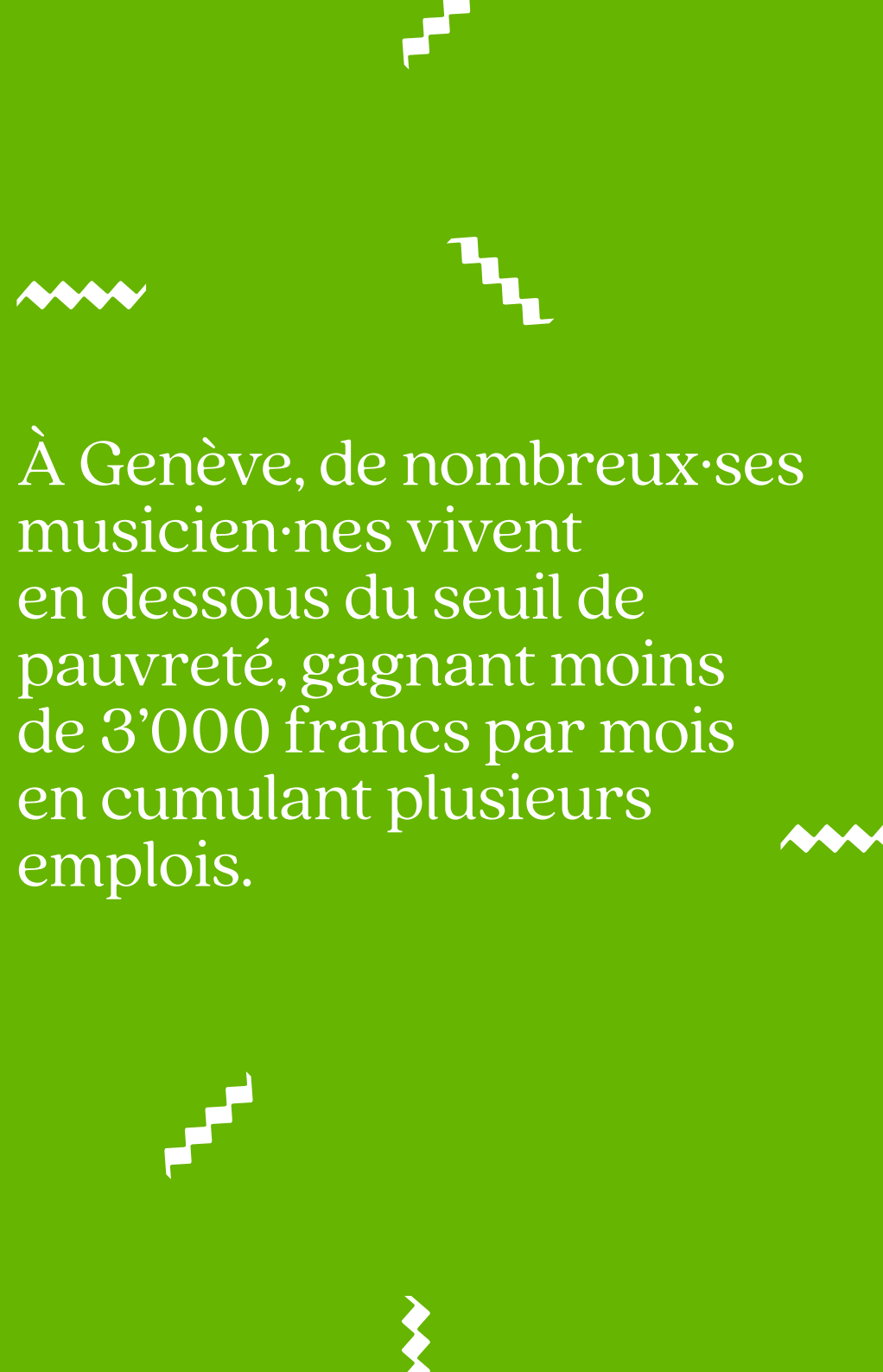
Informers les pouvoirs publics des coûts réels de la création, production et diffusion de musique.

Rendre visible le milieu et renforcer le soutien à la professionnalisation des musicien·nes.

Permettre une meilleure vue sur l'articulation comptable des salaires et des honoraires, et mettre en lumière la part dédiée aux cotisations sociales afin de les inclure dans les budgets.

Encourager les structures productrices et organisatrices de concerts à s'appuyer sur ces tarifs pour valoriser leurs budgets, en particulier lors de leurs demandes de subventions.

Permettre de développer des carrières sur le long terme et stabiliser le milieu dans son ensemble.



À Genève, de nombreux·ses musicien·nes vivent en dessous du seuil de pauvreté, gagnant moins de 3'000 francs par mois en cumulant plusieurs emplois.

Tout est une question de statut

Salariat & indépendance

En Suisse, il existe deux statuts selon le droit du travail : salarié·e ou indépendant·e. Toute personne exerçant une activité lucrative doit être engagée comme salarié·e ou être officiellement reconnue comme indépendant·e auprès d'une caisse de compensation.

Le salariat se caractérise par l'existence d'un lien de subordination. La personne salariée travaille pour un·e employeur·euse qui lui donne des consignes à respecter au travers d'un contrat déterminant le lieu de travail, les horaires et le cahier des charges. L'employeur·euse assume tous les risques économiques liés à l'activité et assure la personne employée auprès des assurances sociales obligatoires.

À l'inverse, une personne indépendante exerce son activité de manière autonome : elle organise librement son travail, supporte l'ensemble des risques économiques liés à son activité et se charge seule de ses assurances sociales.

Reconnaître le statut de salarié·e

Les musicien·nes de création font face à une réalité difficile : revenus faibles, contrats très courts et protection sociale insuffisante, voire inexistante.

Beaucoup sont considéré·es comme indépendant·es, alors que leur situation correspond, le plus souvent, à un travail qui doit être salarié : ils·elles reçoivent des consignes, sont intégré·es à une organisation tierce, doivent répondre à un cahier des charges avec des horaires précis, dans un lieu désigné par une structure spécifique, notamment

lors des répétitions et des concerts. Dans ce cas précis, il n'est pas question de s'organiser selon ses propres besoins.

Par ailleurs, les personnes salariées bénéficient d'une couverture sociale prise en charge par leurs employeur·euses, alors que, pour les personnes indépendantes, certaines assurances sont facultatives ou hors de portée car elles ne peuvent pas remplir les conditions financières minimums (assurance-accidents LAA/LAAC, AMPG, LPP).

Résultat: un tiers des acteur·ices culturel·les travaillant avec un statut indépendant ne disposent d'aucune protection sociale ni de prévoyance vieillesse. À noter également que les personnes indépendantes ne bénéficient pas de l'assurance-chômage.

Pour la FGMC, faire reconnaître le statut de salarié·e chaque fois que les conditions de travail le justifient est essentiel pour lutter contre la précarité et assurer la durabilité des carrières. Afin de faciliter l'accès à un statut de salarié·e, la FGMC informe les structures qui engagent les musicien·nes de l'irrégularité de certaines pratiques et travaille au développement de dispositifs de location de services ainsi que de structures de production.

Structure de salariat

La loi oblige l'employeur·euse à salarier les artistes lorsque la relation de travail l'exige. Sur le terrain, le manque de moyens financiers et la lourdeur administrative rendent toutefois cette obligation difficile à assumer, notamment pour des engagements courts ou ponctuels.

Des solutions concrètes existent pour parer à ces limitations administratives. En 2021 et 2022 la FGMC, en partenariat avec d'autres associations, a mené une étude de faisabilité sur une structure de salariat dans le domaine musical. Ses conclusions positives ont permis à la coopérative Meriweza, société de location de services, de voir le jour. Cette structure permet aux artistes d'être salarié·es même lorsqu'ils·elles travaillent avec des structures ne disposant pas des ressources nécessaires pour gérer elles-mêmes un engagement salarié.

meriweza.ch

Structures de production

Les structures de production, c'est quoi ?

À Genève, les musiques de création reposent principalement sur des structures de production, le plus souvent associatives. Leur rôle est de financer toutes les étapes des projets musicaux : création, production artistique, diffusion et promotion.

Véritables créatrices d'emploi, ces structures engagent des musicien·nes, des technicien·nes et d'autres professionnel·les essentiel·les à la réalisation des projets. Cependant, la faible rémunération du travail musical et l'insuffisance des financements publics alloués aux musiques actuelles freinent leur professionnalisation. Le manque de moyens limite leur capacité à recruter et se stabiliser, entravant directement le développement du secteur et son rayonnement.



Stabilisons nos employeurs principaux, les structures de production

Pérenniser les structures de production, c'est améliorer directement les conditions de travail des musicien·nes en leur offrant des engagements plus longs et en renforçant leur sécurité sociale. Pour cela, un financement adéquat à toutes les étapes du travail musical, ainsi qu'un soutien direct au fonctionnement des structures de production, sont indispensables.

Comprendre la structuration nécessaire à la réalisation de musique

Il est important de bien comprendre l'articulation entre les différentes tâches qui permettent la réalisation de musique, afin de ne pas faire d'amalgame entre l'administrateur·ice, le ou la chargé·e de projet et l'artiste. Chacune de ces dénominations désigne une tâche et un métier à part entière qui dépendent directement de la production financière, soit la structure de production ou le·la producteur·ice indépendant·e.

Si l'artiste aux multiples casquettes est une image souvent véhiculée, elle cache en vérité une structure bien définie de tâches dépendantes les unes des autres. Ces tâches peuvent être prises en charge par une ou plusieurs personnes, mais doivent dans tous les cas être rémunérées. Une meilleure connaissance et une valorisation de ces postes sont nécessaires pour garantir la professionnalisation du milieu, ainsi que la qualité des projets qui en découlent.

Lorsque ces tâches sont correctement identifiées et dissociées, il est alors possible de financer intelligemment le travail administratif et artistique et de permettre la réalisation de projets dans des conditions professionnelles décentes.

Découvrez notre étude sur les structures de production actives dans le domaine des musiques de création à Genève :

fgmc-ge.ch/structures-de-production

Services aux membres

Permanence

Chaque mois, deux permanences sont assurées par des musicien·nes professionnel·les. Ces moments d'échange permettent aux membres de la FGMC de poser leurs questions, que ce soit sur leur activité de musicien·ne, les structures qui produisent leurs projets, ou l'écosystème dans lequel ils·elles évoluent. Les permanences ont lieu alternativement en présentiel au Bureau des Compagnies et en ligne.

fgmc-ge.ch/services

Hotline

Il n'est pas toujours évident de savoir à qui s'adresser en cas de conditions de travail problématiques rencontrées dans l'exercice de notre profession. C'est pourquoi la FGMC a mis en place une hotline dédiée à vos préoccupations.

Que vous souhaitiez discuter des conditions d'engagement ou d'accueil, ou signaler des comportements ou pratiques inappropriés dont vous avez été victime ou témoin, nous sommes là pour vous écouter, vous soutenir, répertorier ces situations et tenter de trouver des solutions concrètes.

hotline@fgmc-ge.ch

Glossaire

Création

Dans le contexte de la musique, le terme "création" désigne le processus d'élaboration d'une œuvre musicale originale. La création peut prendre différentes formes (composition, écriture, arrangements, improvisation, etc.) et implique la combinaison de divers éléments musicaux, tels que l'écriture de la mélodie, des paroles, de l'harmonie et les rythmes. La création intervient dans tous les genres musicaux et peut être réalisée par un·e artiste seul·e ou faire l'objet d'un travail collectif (notamment lors d'une résidence). Étape élémentaire de la chaîne musicale et de son écosystème, elle est essentielle au bon développement du milieu.

Diffusion

La diffusion est l'aboutissement du processus créatif. Elle permet à l'artiste et au public de se rencontrer, soit à travers des enregistrements (streaming, CD, vinyle, radio, télévision), soit lors de performances scéniques (représentations ou tournées). La diffusion intervient après la création et la production, et est étroitement liée à la promotion.

Musiques de création

Le terme «musiques de création» désigne la création musicale actuelle au sens large et englobe une diversité de styles musicaux tels que le rock, la pop, le hip-hop, la musique électronique, le jazz et les musiques contemporaines.

Production artistique

La production artistique désigne le processus de concrétisation d'un projet musical. Elle vise à transformer une création en une œuvre finalisée, prête à être diffusée. Pour un enregistrement, elle comprend notamment la finalisation de l'arrangement, l'enregistrement, le mixage et le mastering. Pour la création d'un nouveau répertoire ou d'une performance scénique, elle englobe par exemple la scénographie, la mise en scène et l'ensemble des éléments techniques permettant la bonne réalisation du projet. La production artistique peut être assumée par une ou plusieurs personnes.

Promotion

La promotion consiste en l'ensemble des actions visant à rendre un projet visible. Elle peut prendre différentes formes et utiliser des canaux variés, notamment les réseaux sociaux, la presse, la radio et la télévision. La promotion est généralement prise en charge par les labels. Toutefois, elle est en partie financée par les structures de production, qui produisent les supports indispensables à la communication et au marketing : photos, vidéos, communiqués de presse et merchandising. Les frais liés au marketing digital sont généralement à la charge du·de la producteur·ice.

Structures de production

Les structures de production financent les projets artistiques. Elles s'occupent notamment de la recherche de fonds et de l'administration. Elles offrent une structure administrative et une couverture sociale aux artistes qu'elles emploient.

En adhérant à la FGMC,
vous bénéficiez d'un réseau
de plus de 200 membres et
d'une voix forte pour
défendre vos intérêts.
Vous contribuez ainsi à
renforcer la reconnaissance
des musiques actuelles et
contemporaines de création.

Rejoignez-nous et faites entendre votre voix.

Ce fanzine est soutenu par: Loterie Romande.

La FGMC est soutenue par: République et Canton de Genève.



fgmc-ge.ch / [instagram : musiquesdecreation_ge](https://www.instagram.com/musiquesdecreation_ge)



